

07 28/09/15

MAIRIE DE SAINT MARC JAUMEGARDE

N°2015-81-DEC- 1-1

DECISION

(1/2)

OBJET : MARCHE D'ETUDE POUR LA MISE A JOUR DES PLANS DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE / PRIMA PROVENCE

MARCHE N°2015-10

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-22, L.2122-23,

VU la délibération n°2014-43-DELIB-5-6 du 15 avril 2014 du Conseil Municipal de Saint Marc Jaumegarde au terme de laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le code des marchés publics articles 27 et 28,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de contracter avec la société PRIMA PROVENCE

DECIDE

Article 1 : Il est décidé de contracter avec la société PRIMA PROVENCE sise pôle d'activités d'Eguilles – 25 rue Topaze – 13510 Eguilles pour la mise à jour des plans des réseaux existants d'assainissement

Rémunération 11 565.00 € HT soit 13 878.00 € TTC

La mission prévoit le levé du réseau d'assainissement en vue de créer un fichier au format autocad (.dwg) intégrable au SIG communautaire.

Article 2 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 : La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal à la prochaine séance sous forme d'un donner acte. Un extrait en est affiché à la porte de la Mairie.

Expédition en est adressée à Monsieur le Sous-préfet d'Aix-en-Provence.

Fait à Saint Marc Jaumegarde, le 08 septembre 2015

Le Maire

Régis MARTIN



Affiché le 08 septembre 2015

Accusé de réception en préfecture
013-211300959-20150908-2015-81-dec-AU
Date de réception préfecture : 08/09/2015